

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 119 (1974)
Heft: 5

Artikel: Les troupes genevoises de la restauration à nos jours
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les troupes genevoises de la Restauration à nos jours

A notre époque où tout tend de plus en plus à la centralisation, l'ouvrage du colonel brigadier Privat sur les troupes genevoises ¹ vient à son heure. Il a le grand mérite de montrer ce qu'étaient les armées cantonales, comment elles ont peu à peu été incorporées dans l'armée fédérale et ce qu'est actuellement l'infanterie d'un canton.

En 1815, Genève est encore entourée d'une enceinte fortifiée. Ses forces armées forment une garnison de 5 compagnies, dont 4 d'infanterie et 1 d'artillerie. Mais deux ans plus tard déjà, en 1817, est promulgué un « Règlement militaire général de la Confédération suisse » qui prévoit pour le temps de paix des troupes cantonales et pour le temps de guerre une armée fédérale composée de contingents fournis par les cantons, à raison de 4 hommes par 100 âmes. Ainsi commence la double appartenance de certaines troupes aussi bien à leur canton d'origine qu'à la Confédération. Au début leurs liens avec l'Etat fédéral sont faibles. Les troupes sont encore organisées et instruites selon des normes purement cantonales: armement, équipement et uniformes varient d'un canton à l'autre. Seuls les contingents appelés à un service fédéral portent un brassard rouge à croix blanche.

Au cours des décennies qui suivent, l'influence de la Confédération sur l'organisation militaire augmente graduellement. En 1841, les contingents fournis à la Confédération ont un drapeau fédéral. Les armes techniques sont les premières à devenir fédérales: génie, artillerie. Dès la Constitution de 1874, l'instruction et l'armement relèvent de la Confédération. L'armée fédérale est désormais organisée dès le temps de paix et compte 8 divisions. Les corps d'armée ne datent que de 1891.

A côté des questions d'organisation, on suit les troupes genevoises dans leurs différents services. De larges passages traitent de la guerre du Sonderbund que le commandant en chef de l'armée fédérale, le général Dufour réussira à terminer rapidement avec un minimum de pertes grâce à ses éminentes qualités de chef militaire et de citoyen conscient de ses responsabilités dans une guerre civile. On verra également les

¹ Colonel brigadier Emile Privat, *Les troupes genevoises de la Restauration à nos jours*, édité par le Département militaire de la République et canton de Genève, 1973.

troupes de Genève pendant les mobilisations de 1870/71, 1914/18 et 1939/45 ainsi que lors de services pour la République et Canton, notamment à l'époque de James Fazy.

Les numéros des corps de troupes et unités permettent de suivre la vie des formations. Pour ce qui est de l'infanterie, on découvre que les numéros des bataillons genevois ont changé plusieurs fois. Lors de l'affaire de Neuchâtel, en 1856, le contingent genevois comprend les bataillons 20 et 84, la moitié du 125 et une compagnie du 22 de réserve. L'organisation militaire de 1874 introduit une numérotation entièrement nouvelle: il y a deux bataillons d'élite (n^{os} 10 et 11) dans le régiment 4 d'élite et deux bataillons de landwehr portant les mêmes numéros dans le régiment de landwehr avec également le numéro 4. En 1883, les bataillons d'élite et de landwehr au numéro 11 passent de la 1^{re} dans la 2^e division et prennent le numéro 13. Le régiment d'infanterie d'élite genevois au numéro 3 date de 1925. Outre les bataillons 10 et 13, il comprend successivement les bataillons 7, 3 et 113. Ce dernier devient en 1968 le bataillon de carabiniers 14 actuel. Le bataillon de fusiliers 10 est ainsi le plus ancien des bataillons genevois.

Tout au long de son ouvrage, l'auteur évoque les grands chefs militaires que Genève a donnés à la Suisse. En plus du général Dufour, connu également comme commandant de l'école centrale de Thoun et en tant qu'auteur de la carte de la Suisse qui porte son nom, citons le colonel divisionnaire Aubert qui dirige les premières grandes manœuvres alpines au Gothard en 1861, le colonel commandant de corps Audéoud qui commande le 1^{er} CA pendant le service actif de 1914 jusqu'à sa mort en 1917, le colonel commandant de corps de Loriol, chef d'arme de l'infanterie, et le colonel commandant de corps Sarasin, également chef du 1^{er} CA, enfin deux commandants de la 1^{re} division, les divisionnaires Grosselin et Montfort.

Enfin, l'ouvrage est richement illustré de gravures et reproductions retraçant par l'image l'évolution des troupes genevoises, leurs uniformes, leur armement, leur environnement et les événements saillants de leur histoire. Relevons trois documents cartographiques qui complètent le tout d'une manière très heureuse: la « carte des environs de Genève » d'Henry Mallet (1776), la « carte du pays de Genève » du colonel Auguste Bontems (1815) et le « plan de Genève » (1844).

Rédaction RMS